



Servion, le 31 août 2026

Municipalité
Servion

Au Conseil communal
1077 Servion

Préavis municipal n° 13-2026

- **Demande d'un crédit d'investissement de CHF 375'000.- à titre de participation communale à l'agrandissement du bâtiment des vestiaires du FC Jorat-Mézières**
-

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préambule

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite du Conseil communal l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 375'000.- à titre de participation de la commune destinée à réaliser l'agrandissement des vestiaires et des douches du FC Jorat-Mézières.

Ce projet vise exclusivement à adapter et améliorer les infrastructures nécessaires à la pratique du football dans de bonnes conditions, en particulier pour l'accueil des équipes féminines, des juniors, des arbitres et des utilisateurs réguliers des installations sportives.

Exposé des motifs

Les installations actuellement à disposition du FC Jorat-Mézières ne répondent plus pleinement aux besoins liés au développement de la pratique du football, à la fréquentation des terrains et aux exigences usuelles en matière d'accueil, d'hygiène, de sécurité et de fonctionnalité.

L'agrandissement des vestiaires et des douches permettra de disposer de locaux mieux dimensionnés, plus adaptés aux besoins des équipes et conformes à l'usage attendu d'une infrastructure sportive intercommunale. Il contribuera également à garantir des conditions d'entraînement et de compétition appropriées pour les joueuses et joueurs, notamment les jeunes sportifs de la région.

La Municipalité rappelle que la Commune est signataire de la convention concernant l'utilisation des installations sportives « En Pré l'Etang » et qu'elle est copropriétaire desdites installations.

Elle relève que le projet s'inscrit dans une logique de maintien et d'amélioration des équipements sportifs de base. Il ne s'agit pas d'un investissement de confort, mais d'une adaptation nécessaire d'infrastructures utilisées de manière régulière par un club régional et par ses différentes catégories d'équipes.

Périmètre du projet

Le crédit demandé porte sur les travaux nécessaires à l'agrandissement et à l'amélioration des vestiaires et des douches, ainsi que sur les aménagements directement liés au bon fonctionnement de ces locaux sportifs.

Aucun investissement n'est prévu pour la buvette. Le présent préavis concerne exclusivement les infrastructures permettant la pratique du football dans de bonnes conditions, soit les locaux sanitaires, les vestiaires et les équipements directement nécessaires à l'activité sportive.

Montant du crédit et répartition entre communes

Le montant global de l'investissement est estimé à CHF 1'400'000.-. Ce montant comprend les études, les travaux, les honoraires, les frais annexes et les imprévus usuels liés à la réalisation d'un projet de construction de cette nature.

Cet investissement sera soutenu par plusieurs subventions :

- Fonds du sport de CHF 155'000.- ;
- SEPS estimée de CHF 300'000.- ;
- FCJM de CHF 50'000.- ;
- ACVF football féminin (chiffre non connu à ce jour.

Ce montant global sera réparti entre les communes parties prenantes (Corcelles-le-Jorat, Montpreveyres, Ropraz, Servion, Vucherens, Vulliens et Jorat-Mézières) selon une clé fondée sur le nombre d'habitants de chaque commune au 31 décembre 2025. Cette méthode permet une répartition objective, proportionnée et transparente de la charge d'investissement entre les collectivités concernées. Ceci sous réserve de l'accord des conseils communaux et généraux respectifs.

Le montant estimé à charge des communes sera réparti de la manière suivante :

Communes	Nbre hab. 31.12.2025	Répartition frais vestiaires-douches
Corcelles-le-Jorat	495	CHF 82'362.73
Jorat-Mézières	3209	CHF 533'943.43
Montpreveyres	670	CHF 111'480.87
Ropraz	535	CHF 89'018.30
Servion	2241	CHF 372'878.54
Vucherens	634	CHF 105'490.85
Vulliens	630	CHF 104'825.29
	8414	CHF 1'400'000.-

À ce jour, le montant total des subventions n'est pas encore connu avec précision. À titre indicatif et sur la base des chiffres mentionnés ci-dessus, la part de subvention revenant à la Commune de Servion s'élèverait à environ CHF 134'500.-. Cette subvention n'est pas déduite de la présente demande de crédit et sera portée en diminution de l'investissement total lors de son encaissement.

Mode de financement et amortissement

Le financement de la part communale sera assuré selon les disponibilités de trésorerie et, au besoin, par voie d'emprunt. La durée d'amortissement sera fixée conformément aux règles comptables applicables aux investissements communaux et à la nature des infrastructures réalisées.

Les charges financières et d'exploitation induites par le projet seront intégrées aux budgets communaux concernés selon la clé de répartition retenue et les modalités arrêtées entre les communes parties prenantes.

Appréciation de la Municipalité

La Municipalité considère que l'agrandissement des vestiaires et douches du FC Jorat-Mézières constitue un investissement pertinent, ciblé et nécessaire pour maintenir des conditions de pratique sportives dignes et adaptées aux besoins actuels et futurs, avec la possible création d'un terrain de jeu supplémentaire.

Le projet répond à un besoin concret et identifié. Il bénéficie à l'ensemble des communes concernées par l'activité du club et s'inscrit dans une approche intercommunale équitable, reposant sur une répartition de l'investissement au prorata de la population au 31 décembre 2025.

Crédit - financement - amortissement

L'intégralité de l'investissement de CHF 1'400'000.- sera pris en charge par la commune de Jorat-Mézières qui encaissera les diverses subventions et refacturera la quote-part à chaque commune impliquée dans ce projet.

Montant du crédit :

Pour permettre à la commune de Servion d'assurer sa part à la réalisation des travaux décrits, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement de CHF 375'000.-.

Financement :

Le montant de l'investissement sera pris en charge, dans la mesure du possible, par les liquidités disponibles. Si nécessaire, un emprunt sera contracté pour tout ou partie du crédit demandé, ceci aux meilleures conditions du marché.

Amortissement comptable :

L'amortissement proposé pour la part de la commune de Servion est fixé en application du nouvel article 17 al 1 RCom et de son annexe 1, soit :

- Bâtiment, terrains bâtis : durée 30 ans.

L'amortissement sera calculé sur l'investissement net et comptabilisé par annuités égales selon durée mentionnée plus haut.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie de Conseil communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Servion

- vu le préavis municipal n° 13-2026 du 31 août 2026,
- entendu le rapport de la commission chargée de son étude, entendu le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide

- d'accorder à la Municipalité l'autorisation de participer à l'agrandissement du bâtiment des vestiaires du FC Jorat-Mézières ;
- d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 375'000.- ;
- d'autoriser la Municipalité à financer les travaux selon les modalités proposées.

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de sa considération distinguée.

Au nom de la Municipalité


Le Syndic
Jérôme Oberson



Le Secrétaire

Christophe Chaillet

Ce préavis a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 31 août 2026.

Municipaux responsables : François Henry, Municipal en charge du dossier ;
Jérôme Oberson, Syndic et Municipal en charge des finances.